

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 AVRIL 2018

Membres										Date de convocation
en exercice :	9	présents :	7	excusé :	1	absent :	1	votants :	7	29/03/2018

L'an deux mil dix-huit le trois avril à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Claude LAPIERRE.

Présents : Messieurs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Dominique REVEL, Thomas ROLLET, Madame Isabelle BERGER.

Excusé : Monsieur Pierre LANEYRIE

Absent : Monsieur William TROUILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LAPIERRE.

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DEVIS SUEZ POUR POTEAU INCENDIE SITUE EN NANCHE

Monsieur Claude BOURDON présente au conseil le devis reçu de l'entreprise SUEZ pour l'installation d'un poteau incendie situé « En Nanche ». Le coût HT du devis s'élève à 3 372,52€ (TTC : 4 047,01€). Considérant que la différence de coût est importante par rapport aux installations déjà réalisées (plus de 1 000,00€), Monsieur Claude BOURDON se charge de contacter SUEZ pour négocier le prix de ce devis.

Dans l'attente d'une nouvelle proposition plus avantageuse, cette question est reportée.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – SYDESL

Le Maire présente le projet de renouvellement des éclairages vétustes. Il s'agit de remplacer les anciennes ampoules à sodium par des ampoules à LED qui permettraient une économie d'environ 50 % sur la consommation électrique de l'éclairage public de la commune.

La participation estimative de la commune est fixée par le SYDESL à 1 400,00€.

Cette question est reportée au prochain conseil de Mai lorsqu'il sera en possession de toutes les informations nécessaires. Monsieur Claude BOURDON s'en charge.

1) ORGANISATION DU TRAIL DU MACONNAIS LE 14 OCTOBRE 2018

L'Association sportive « Le Mille pattes » de MACON organise le dimanche matin 14 octobre 2018 (de 8H00 à 12H00), pour la 5ème édition, une course nature en catégorie trail, nommée Trail du Mâconnais (TDM). Le parcours empruntant une partie des voies de la commune, l'autorisation de la municipalité est requise, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder son autorisation de passage sur la commune pour cette manifestation.

2) DECISION QUANT AU RETRAIT DE LA COMMUNE D'HURIGNY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

Le 10 Novembre 2017, la municipalité d'HURIGNY a renouvelé sa demande de retrait du Syndicat Intercommunal de l'Eau Vive, considérant notamment que peu de personnes âgées de sa commune fréquentent la résidence et que HURIGNY est une des communes qui contribuent le plus fortement au financement de la résidence. Elle estime que la contribution, compte tenu du développement constant de sa population, pèsera encore plus lourdement sur ses contribuables pour un service particulièrement restreint.

Le 9 janvier dernier, le conseil syndical a émis un avis défavorable à ce retrait.

Monsieur le Maire présente la délibération prise par le Syndicat en ce sens.

Considérant que le retrait d'HURIGNY entraînerait un surcoût pour les communes restantes et que cela pourrait ouvrir la voie à d'autres communes, mettant en danger la pérennité du Syndicat et par conséquent de la résidence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en accord avec ses délégués, le conseil décide de se prononcer pour le refus du retrait de la commune d'HURIGNY du Syndicat.

Le conseil rappelle que, lors de sa séance du 29 août 2017, n'étant pas d'accord sur la nouvelle destination du Centre il s'est prononcé défavorablement contre la nouvelle définition des statuts du Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive.

3) PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT DES CREATEURS

Le 5 décembre 2017, le conseil a donné son accord sur le devis de l'étude du Cabinet BLANCHARD pour le projet de réhabilitation du bâtiment des créateurs : création une surface commerciale, réhabilitation de la salle des créateurs du 1^{er} étage et enfin création d'un logement communal qui rapporterait une recette supplémentaire à la commune. Ce projet serait susceptible d'être éligible à la DETR. Il convient maintenant de déposer la déclaration préalable de travaux.

Monsieur Claude BOURDON s'interroge sur la pertinence de ce projet, alors que d'importants travaux de voirie sont à prévoir à divers endroits de la commune ainsi que l'aménagement de la place du village.

Monsieur Bernard LAPIERRE signale qu'il conviendra de prévoir impérativement des places de stationnement pour garer les véhicules des futurs locataires.

Il indique, par ailleurs, qu'il faudra prendre en compte les contraintes d'accessibilité pour la réalisation d'un commerce.

Monsieur Gianni FERRO insiste sur le fait que ce projet dotera la commune d'un revenu supplémentaire, ce qui n'est pas négligeable compte tenu des baisses constantes des dotations des collectivités et de la quasi-suppression de la Dotation Forfaitaire en 2018, pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour et 2 abstentions, décide d'autoriser le Maire à établir la déclaration préalable aux travaux et à demander toutes subventions dans le cadre de cette opération.

4) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion à l'Agence de Développement touristique et de promotion du territoire de Saône et Loire. Le coût de cette adhésion est fixé à 320,00€ par an pour les collectivités territoriales. Dans un contexte de rigueur budgétaire, la municipalité fait le choix de ne pas adhérer à l'ADT.

Monsieur Claude BOURDON présente le devis de MECAVITI pour la fabrication d'un portail au Centre aéré. Il s'élève à 2 787,00€ HT. Monsieur Gianni FERRO se propose de demander d'autres devis pour comparer les prix.

Le chiffrage des travaux de voirie a été réalisé par le Cabinet BEVS pour estimation totale HT de 41 012,75€ pour l'année 2018.

Monsieur Gianni FERRO a participé à la dernière réunion du SIVOS. La cotisation communale a baissé cette année de 1 500,00€. Si le transport scolaire reste à la charge de MBA, la cotisation continuera à diminuer dans les prochaines années.

Concernant le matériel informatique demandé par les institutrices, le SIVOS attend les propositions (le coût de l'équipement total serait d'environ 4 000,00€).

Le budget du SIGALE a été voté. La modification du mode de calcul des cotisations a été rejeté par Monsieur le Préfet, les communes sont tenues à la solidarité.

Le SIGALE recherche des activités pour les mercredis matin. Il sera fait appel à toutes les communes-membres pour mettre à disposition leurs locaux.

La commune de SOLUTRE-POUILLY mettrait la garderie à disposition le mercredi matin pour environ 13 enfants. Ceux des communes-membres du SIGALE seront prioritaires.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre	Excusé		

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2018-019	Autorisation de passage du Trail du Mâconnais sur la commune de SOLUTRE-POUILLY	2018-021	Accord pour l'établissement de la déclaration préalable pour le projet de réhabilitation du bâtiment des créateurs
2018-020	Refus du retrait de la commune d'HURIGNY du Syndicat Intercommunal du Hameau de l'Eau Vive		

Prochaine réunion ordinaire du conseil : Mercredi 2 Mai 2018 à 18h30

Séance levée à 21h40